



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. **Débitrice: FMG SA**, Place de la Gare 19, 1510 Moudon
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 15.10.2013
3. **Commissaire:** M. Gérald Balimann, Fiduciaire Fidinter, à Lausanne
4. **Remarques:** Par décision du 10 avril 2013, communiquée le même jour, le président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois accorde à FMG SA, Place de la Gare 19, 1510 Moudon, un sursis concordataire d'une durée de six mois, soit jusqu'au 15 octobre 2013, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante, et désigne en qualité de commissaire, M. Gérald Balimann, Fiduciaire Fidinter, à Lausanne.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois  
1401 Yverdon-les-Bains

00888529

